

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017

DELIBERATION N° DEL073-17

L'an deux mille dix-sept, le 25 septembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI, Maire, le 19 septembre 2017, s'est réuni à la mairie
en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, M. GERACI,
G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. TISON, et MM. R. BAH, J. M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES,
D. FINAZZO, J-P. GABBERO, G. MORIN, J. PAVAN, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} BONNIN-DESSARTS Alberte (Pouvoir à Pierre VERRI, en date du 20 septembre 2017)
M. DUSSERRE Andy (Pouvoir à Jean PAVAN, en date du 25 septembre 2017)
M. FABBRO Jacques (Pouvoir à Michèle BREUILLE, en date du 21 septembre 2017)
M^{me} ROULAND Chloé (Pouvoir à Daniel Finazzo, en date du 24 septembre 2017)

Absents excusés :

M^{me} Nadège AMBREGNI
M^{me} Gisèle GONZALEZ
M. Yann BOUCLIER
M. Stéphane DUBOIS

MME SIMONE BRANON-MAILLET A ÉTÉ ÉLUE SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

**OBJET : Attribution d'une subvention en faveur des sinistrés
de l'ouragan IRMA.**

Rapporteur : Pierre VERRI

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

L'ouragan IRMA a touché une très vaste zone allant des îles caribéennes jusqu'à l'État de Floride. Frappées par le passage de l'ouragan, les îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy pansent leurs plaies et constatent des dégâts très importants. Le bilan le plus dramatique est venu de la partie française de Saint-Martin, avec onze morts confirmés et une île "détruite à 95%" selon le président du conseil territorial, Daniel Gibbs.

L'ouragan a été évalué dans les Caraïbes jusqu'en catégorie 5, la plus élevée sur l'échelle d'intensité des cyclones tropicaux.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de s'unir aux actions menées par les associations caritatives en faveur des sinistrés de cet ouragan et de verser à la Croix-Rouge une subvention exceptionnelle de 5 270 € soit environ 0,85 € par habitant giérois.

Conclusions : la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 25 septembre 2017.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI.